

Compte rendu de la réunion de la commission de suivi des thèses
Jeudi 17 novembre 2016, 16h
Lyon 2, 86, rue Pasteur, salle G123

Présent-es : Isabelle BOEHM (HiSoMa, Lyon 2), Gilles BONNET (Marge, Lyon 3), Céline CANDIARD (IHRIM Lyon 2), Isabelle COLON DE CARVAJAL (ICAR, Lyon 2), Éric DAYRE (CERCC, ENS Lyon), Olivier FERRET (directeur de l'ED, IHRIM), Carlos HEUSCH (directeur adjoint de l'ED, ENS Lyon, CIHAM), Heather HILTON (directrice adjointe de l'ED, Lyon 2, CRTT), Sophie KERN (DDL, Lyon 2), Evelyne LLOZE (directrice adjointe de l'ED, UJM, CELEC), François MANIEZ (CRTT, Lyon 2), Emmanuel MARIGNO (CELEC, UJM), Anne-Marie MORTIER (responsable des formations), Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe de l'ED, Lyon 3, IETT).

Excusé-es : Bérénice HAMIDI-KIM (Passages XX-XXI, Lyon 2), Danièle MEAUX (CIREC, UJM).

En préambule, les deux dispositions suivantes sont adoptées par la commission.

(i) Afin d'accélérer le traitement des dossiers, la commission décide que les demandes d'inscription en 1^{re} année (D1) seront traitées dès réception par les directeur/trices adjoint-es, qui pourront valider l'inscription si le dossier

- est complet (présence sur la base de données SIGED d'une copie numérisée du diplôme de Master ainsi que du relevé de notes ; présence d'un projet de thèse visé par le/la directeur/trice de thèse, posant les questions de recherche et précisant les méthodes d'analyse envisagées, le tout étayé par des références scientifiques et comportant une bibliographie) ;
- est conforme aux critères retenus par l'ED 3LA (Master 2 obtenu avec au moins la mention Bien et la note de 14/20 à la soutenance du mémoire).

En revanche, les cas problématiques seront obligatoirement examinés par la commission.

(ii) Pour cette année de mise en place de la commission, une réunion exceptionnelle supplémentaire sera organisée à la fin du mois de janvier 2017 pour traiter les dossiers des retardataires (les cas problématiques d'inscription en D1 et les demandes de réinscription dérogatoire en D5 et au-delà).

Les doctorant-es et directeur/trices de thèse sont cependant informé-es que, *à partir de l'année universitaire 2017-2018, la dernière réunion de la commission aura lieu à la fin du mois de novembre* : tous les dossiers de demande de réinscription dérogatoire devront avoir été déposés *avant* cette date.

Premières inscriptions

D1 : 34 demandes ont été examinées ; 26 ont été validées.

Deux d'entre elles ont reçu un avis défavorable en raison du niveau académique insuffisant des candidat-es.

Pour six d'entre elles, l'examen du dossier nécessite un supplément d'informations pour les mêmes raisons que celles indiquées dans le compte rendu de la précédente réunion (<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve227>), auxquelles s'ajoute le cas de figure suivant : trois demandes émanant de candidat·es ayant validé leur Master à l'étranger, le relevé des notes n'étant pas aisément interprétable par les membres de la commission. Dans ce cas de figure, le/la directeur/trice pressenti·e est censé·e fournir, *avant* l'examen du dossier, les informations permettant la conversion des relevés de notes dans le système français.

Un débat a lieu au sein de la commission sur l'opportunité d'accepter l'inscription de plusieurs candidat·es sous la direction d'un·e directeur/trice qui encadre déjà plus de 10 thèses. Au terme d'échanges faisant apparaître un net désaccord entre les membres partisans de la fermeté et les membres souhaitant que soit pris en compte le faible niveau d'encadrement dans certaines disciplines, la commission se déclare favorable à l'inscription de ces candidat·es, dont le dossier présente tous les gages de sérieux académique. Le directeur de l'ED est chargé d'écrire aux directeur/trices concerné·es pour les alerter sur le caractère anormal de cette situation.

Réinscriptions dérogatoires

D5 : 21 demandes ont été examinées ; 16 ont été validées.

Trois d'entre elles ont reçu un avis défavorable en raison de l'absence de tout document sur SIGED indiquant un quelconque avancement du travail.

Pour deux d'entre elles, un complément d'information est demandé au/à la directeur/trice de thèse pour apprécier l'avancement effectif du travail.

D6 : 26 demandes ont été examinées ; 24 ont été validées.

Une a reçu un avis défavorable, conforme à l'avis du directeur de thèse et de la directrice de l'équipe de recherche.

Une autre a reçu un avis défavorable en raison de l'absence de tout document sur SIGED indiquant un quelconque avancement du travail.

D7 : 13 demandes ont été examinées ; 9 ont été validées.

Trois d'entre elles ont reçu un avis défavorable, conforme à l'avis du/de la directeur/trice de thèse et du/de la directeur/trice de l'équipe de recherche.

Le traitement d'un autre dossier est suspendu en attendant que soit éclaircie la situation administrative du doctorant.

D8 : 7 demandes ont été examinées ; 6 ont été validées, la soutenance devant intervenir dans les prochains mois.

Le traitement d'une demande est suspendu en attendant un complément d'information de la part du directeur de thèse.

D9 : 7 demandes ont été examinées ; 6 ont été validées, la soutenance devant intervenir dans les prochains mois.

L'une d'entre elles a reçu un avis défavorable, conforme à l'avis du directeur de thèse et de la directrice de l'équipe de recherche.

D10 : 2 demandes ont été examinées ; l'une a été validée, la soutenance devant intervenir dans les prochains mois ; le traitement de l'autre est suspendu en attendant un complément d'information de la part du directeur de thèse.

D11 : 1 demande examinée et validée, la soutenance étant programmée dans les jours suivants.

Le directeur de l'ED ou ses adjoint-es prendront contact avec les doctorant-es et leurs directeur/trices pour obtenir les éclaircissements nécessaires au traitement des dossiers en attente.

La séance, exceptionnellement longue, est levée à 19h30.

Le directeur de l'ED,
Olivier Ferret